



## COMMUNE D'ÉCLÉPENS



### AGENDA :

- **1<sup>er</sup> août** – Fête Nationale  
Terrain du Polyvalent
- **6 septembre** – Château d'Eclépens  
caves ouvertes et marché du terroir
- **28 septembre** – Scrutin fédéral
- **8 octobre** – Conseil communal
- **25-26-29-31 octobre et 1-2 novembre** –  
spectacle « Un songe » - Musique Danse  
Projet
- **14-15 novembre** – Salon des Côtes-de-l'Orbe  
– Daillens

### HORAIRES D'ÉTÉ

#### Administration communale

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025, le bureau communal est ouvert selon les horaires suivants :

dès le 1<sup>er</sup> septembre 2025, reprise de l'horaire du mardi (14h00 – 17h30).

<b>Lundi</b>	<b>Fermé</b>
<b>Mardi</b>	<b>14h00 à 17h00</b>
<b>Mercredi</b>	<b>09h00 à 11h00</b>
<b>Judi</b>	<b>09h00 à 11h00</b>
<b>Vendredi</b>	<b>Fermé</b>

### LE MOT DU SYNDIC

#### Enfin l'été...

Il apporte avec lui le réveil de la nature, les fleurs éclatantes, les journées ensoleillées et cette envie irrésistible de profiter des loisirs en plein air et des moments de partage en famille ou entre amis.

Saison la plus attendue de l'année, l'été rime souvent avec liberté retrouvée. Après des mois plus frais ou pluvieux, chacun aspire à savourer des plaisirs simples : farniente dans un hamac, longues siestes, balades ou randonnées.

Quelques mots suffisent à résumer l'ambiance estivale : plage, piscine, tongs, glace, apéritifs, canicule, soleil, festival... sans oublier les orages de fin de journée et les incontournables moustiques.

Si ces mots vous parlent, alors l'été est fait pour vous ! Profitez-en pleinement, car cette saison précieuse ne dure qu'un temps.

Avec mes collègues, je vous souhaite une belle et joyeuse saison estivale !

Claude Dutoit

## VERNISSAGE DU PROJET DU FUTUR EMS

Le 2 avril 2025 s'est tenu le vernissage du projet lauréat et la remise du prix pour le futur EMS qui verra le jour à Éclépens.

À cette occasion, M. Dutoit, syndic de la commune, a ouvert la cérémonie en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes. Il a chaleureusement remercié tous les participants du concours d'architecture, qui a rassemblé pas moins de 36 projets, tous plus innovants et créatifs les uns que les autres. Il a également salué le travail du jury pour sa rigueur et son engagement.

La parole a ensuite été donnée à M. Jacques Meli, président de la Fondation EMS de la Venoge, qui a précisé que parmi les 36 bureaux d'architectes en lice, 31 étaient suisses et 5 provenaient de divers pays européens. Le premier prix a été décerné à l'Atelier Archiplein, basé à Genève, pour son projet intitulé « *Ulysse et le Cyclope* ».

M. Meli a ensuite partagé quelques données clés sur ce futur établissement. L'actuel EMS de La Sarraz, avec ses 32 résidents, ne répond plus aux standards ni aux besoins actuels, et son agrandissement s'avère impossible. Le nouveau site, quant à lui, prévoit l'aménagement de 64 lits dédiés à la psychiatrie de l'âge avancé, ainsi qu'un centre d'accueil temporaire offrant 10 places supplémentaires.



M. Meli, Président Fondation EMS la Venoge  
M. Francis Jaquier, lauréat, Atelier Archiplein



Les lauréats, Atelier Archiplein, et la  
Direction de la Fondation EMS la Venoge



## DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL



Le conseil communal a pris les décisions suivantes :

### Séance du 23 avril 2025 :

#### 01/25 décide :

- d'autoriser la Municipalité à faire effectuer des travaux de remplacement de la canalisation des eaux usées reliant le regard de la parcelle no 334 au regard du bas de la Rue du Moulin et de réparer la conduite d'évacuation des eaux claires sur la parcelle no 336,
- d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 70'000.- HT pour ces travaux,
- de prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ou d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 70'000.-,
- d'accorder à la Municipalité de prélever le montant de l'amortissement annuel sur 40 ans sur le « Financement spéciaux – épuration » affecté compte 2900.00.

#### 02/25 décide :

- d'autoriser la Municipalité à faire effectuer les travaux de la remise en état des réseaux d'eaux claires (EC), des eaux usées (EU) et de l'éclairage public des rues de la Rapille-Dessous et de la Rapille Dessus, et mise en séparatif du réseau d'eaux claires (EC) et des eaux usées (EU) de la route de la Rapille-Dessus,
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'522'500.00 relative à la remise en état des réseaux d'eaux claires (EC), des eaux usées (EU) et de l'éclairage public des rues de la Rapille-Dessous et de la Rapille-Dessus, et mise en séparatif du réseau d'eaux claires (EC) et des eaux usées (EU) de la route de la Rapille-Dessus,
- de prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ou d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 1'522'500.00,
- de porter cette dépense au compte d'investissement ouvert à cet effet pour le montant de CHF 806'500.00 (route),
- de porter cette dépense au compte d'investissement ouvert à cet effet pour le montant de CHF 716'000.00 (épuration).

#### 03/25 décide :

- de maintenir le nombre de conseillers communaux à 45 pour la législature 2026 – 2031.

#### 04/25 décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'achat et la pose de caméras sur le domaine public,
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 49'100.00 pour ces travaux,
- de prélever cette somme de CHF 49'100.00 sur les fonds propres et disponibilités financières pour l'exécution des travaux,
- de porter cette dépense au compte de résultat 2025.

### Séance du 18 juin 2025 :

#### 05/25 décide :

- d'approuver les comptes communaux 2024, ainsi que le rapport de gestion 2024 et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2024.

Nous vous rappelons que vous pouvez en tout temps consulter le résumé des décisions de la séance du Conseil communal au pilier public ou sur le site internet de la commune : [www.eclepens.ch](http://www.eclepens.ch).

## 90 ANS DE PETER LÄUCHLI

Le 11 avril dernier, Peter Läuchli a soufflé ses 90 bougies. À cette occasion, il nous a livré un émouvant témoignage retraçant les grandes étapes de sa vie.

Peter a grandi avec son frère cadet dans une exploitation agricole de taille moyenne à Mönthal/AG, entouré de bétail laitier, de cultures, de vergers à haute tige et de vignes. C'est là qu'il a effectué sa scolarité. À 14 ans, il assiste à une petite révolution dans l'exploitation familiale : son père achète son premier tracteur.

S'il rêvait de conduire un jour des cars postaux, il a aussi toujours nourri l'envie de devenir paysan. Il a ainsi suivi deux hivers de formation à l'école d'agriculture de Brugg/AG, avant de parfaire son apprentissage durant une année dans une grande ferme du canton de Berne. Après l'école de recrues, il travaille sur l'exploitation de ses parents et passe avec succès l'examen professionnel agricole.

Engagé dans la vie locale, Peter s'investit dans de nombreuses fonctions : président de la commission scolaire, vice-président de la fromagerie, commandant des pompiers, caissier dans quatre institutions et assesseur à divers endroits.

En 1962, il épouse Ida, sa merveilleuse compagne de toujours, avec qui il fonde une famille : leur fille Esther et leur fils Reto naîtront de cette union.

En 1970, Peter et Ida reprennent l'exploitation familiale, toujours épaulés par les parents de Peter. Grâce à des terres en fermage, la ferme s'agrandit et la porcherie atteint une capacité de 160 places d'engraissement.

Son service militaire en tant que conducteur de véhicule reste pour lui un souvenir agréable, presque des vacances, dit-il avec humour. Lorsque de nouvelles normes sur le bien-être animal imposent un espace de détente pour les porcs, la configuration de leur ferme ne permet pas de s'y adapter. Des recherches dans le magazine *Die Grüne* les amènent à visiter douze exploitations dans toute la Suisse.

C'est finalement à Eclépens, sur le domaine de Philippe Monnier aux Fontanettes 1, qu'ils trouvent leur nouveau chez-soi. Le jour même de ses 65 ans, Peter prend la route avec sa mère de 97 ans pour rejoindre leur nouvelle vie en Suisse romande.

Il tient à remercier chaleureusement la population d'Eclépens pour son accueil bienveillant. Toute la famille, et en particulier sa mère, a apprécié le calme de la campagne, les vaches dans les pâturages et le doux tintement des cloches pendant les nuits d'été.

Membre dans sa jeunesse de sociétés de gymnastique et de tir, Peter a également été initié à l'apiculture par son père, une activité qu'il a poursuivie avec passion. Jusqu'à son infarctus survenu en juin dernier, il continuait encore à prêter main-forte à son fils, dans les champs comme à l'étable.

Enfin, Peter adresse ses remerciements sincères à la Municipalité d'Eclépens pour le repas partagé et les échanges chaleureux qui ont marqué cette journée d'anniversaire.



## ÉMONDAGE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES

Nous vous rappelons qu'en bordure des routes et des chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 et la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies

- a) à la limite de propriété : hauteur 2 m.;
- b) à une hauteur maximale de 0.60 m. lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m. dans les autres cas.



Elagage des arbres

- a) au bord des chaussées : à 5 m. de hauteur et à 1 m. à l'extérieur ;
- b) au bord des trottoirs : à 2.50 m. de hauteur et à la limite de propriété.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, **ainsi que de ramasser sur la voie publique les résidus tombés des arbres sis sur leur propriété.** Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

En cas d'élimination de gros volumes de déchets verts, vous êtes priés de contacter au préalable M. Etienne Morier-Genoud, municipal (079.254.07.83).



**Lutte contre le bruit** : En vertu du Règlement de police, nous vous rappelons que les travaux bruyants, tels que taille-haie, tondeuse, etc..., **sont interdits le dimanche et les jours fériés, avant 7h et après 22h en semaine, ainsi que durant les repas de midi.**

Nos employés communaux s'efforcent au mieux d'entretenir les bords de route et les trottoirs. Les produits de traitement ayant été abolis, les méthodes employées actuellement demandent plus de temps. Nous vous remercions par conséquent de votre compréhension et de votre indulgence.

## PLAN CANICULE

Les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais les seniors sont plus particulièrement touchés. Nous vous rappelons les

**CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS :**



**Se reposer... rester au frais**

- Rester chez soi, réduire l'activité physique
- Prêter attention aux enfants et aux seniors



**Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir**

- Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
- Porter des vêtements clairs, amples et légers
- Se rafraîchir par douches régulières ou compresses humides sur le corps



**Boire régulièrement... manger léger**

- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
- Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes



**En présence de signaux d'alerte**

- Appeler le médecin traitant
- S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**
- En cas d'urgence vitale, appeler le **144**



**Symptômes possibles d'un coup de chaleur** : faiblesse, confusion, vertiges, nausées et crampes musculaires. Il faut agir immédiatement ! Faire boire et rafraîchir la personne.

Le bureau communal se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

## TOUR DU PAYS DE VAUD CYCLISTE

C'est sous un ciel parfaitement dégagé qu'Éclépens a eu le plaisir d'accueillir une étape du Tour du Pays de Vaud, offrant aux habitants et spectateurs une journée sportive haute en couleurs. Nombreux étaient ceux venus applaudir les coureurs tout au long du parcours et profiter de l'ambiance festive qui régnait dans la commune.

La deuxième étape, disputée en circuit autour d'Éclépens sur une distance de 113,3 km, s'est conclue par un sprint massif spectaculaire. Le Slovène Bastian Petric s'est montré le plus rapide, décrochant ainsi sa première victoire de la saison — et probablement la plus marquante de sa jeune carrière. Il devance le Néerlandais Finn Bastiaanssen, qui prend la deuxième place, et l'Australien Jonas Shelverton, troisième.

Le Suisse Noah Schnyder, originaire de La Neuveville, n'a pas démérité. Malgré une chute collective survenue à une quinzaine de kilomètres de l'arrivée — incident qui a entraîné une neutralisation temporaire de la course et un nouveau départ —, il parvient à se classer quatrième, aux portes du podium. Une performance encourageante compte tenu des circonstances.



Jonas Shelverton 3<sup>e</sup> et Bastian Petric 1<sup>er</sup>



Noah Schnyder 4<sup>e</sup>

Après l'effort, le réconfort : les spectateurs, coureurs, donateurs et bénévoles ont pu se régaler d'une excellente paëlla préparée avec générosité par les employés de l'entreprise Walo, que la Municipalité remercie chaleureusement pour leur engagement et leur contribution à la réussite de cette journée.



## NE JETEZ PAS N'IMPORTE QUOI DANS VOS WC !

Bien que chacun sache qu'il est strictement interdit de jeter dans les toilettes des objets tels que : cotons-tiges, protections hygiéniques, préservatifs, couches, peintures, produits chimiques ou huiles, nous constatons malheureusement une augmentation de ces déchets dans les canalisations et à la station d'épuration.

Cette situation entraîne une hausse des interventions de nettoyage et de débouchage, ainsi qu'une usure prématurée du matériel, ce qui alourdit les coûts d'entretien pour la commune.



Afin de préserver nos installations et d'éviter une augmentation des charges, **nous vous remercions de veiller scrupuleusement à ne jeter dans vos WC que du papier de toilette.**

Une illustration montrant une boîte de lingettes, une protection périodique, un coton-tige et un masque.

**PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE**  
lingettes, cotons-tiges, protections périodiques, fil dentaire, préservatifs, lentilles de contact, masques etc...



### PRODUITS MÉNAGERS SOLIDES

essuie-tout, litière, mousse du filtre de la sècheuse, etc...



### PRODUITS LIQUIDES

huile de vidange de voiture, huile de friture, produits toxiques et polluants, hydrocarbures, vernis à ongle, etc...



### MÉDICAMENTS



### TRAVAUX ET JARDINAGE

insecticides, pesticides, désherbants, peinture, ciment, solvants, produits chimiques, etc...

## TAXES COMMUNALES

### Taxe déchetterie pour étudiants

En application du règlement communal sur la gestion des déchets (art. 12.3), les habitants de 18 à 25 ans, ayant droit aux allocations familiales, peuvent bénéficier d'une réduction de taxe (Fr. 15.- au lieu de Fr. 80.-), à condition qu'une attestation d'études ou d'apprentissage de l'année en cours soit déposée au bureau communal avant le 15 juillet 2025. Passé cette date, la taxe adulte sera perçue. Ce document doit être remis chaque semestre.

### Paiements échelonnés

En cas de difficultés, il vous est possible à tout moment de demander un paiement échelonné des factures des différentes taxes communales, en contactant la boursière communale Mme Amez-Droz : par téléphone au 021 866 72 12 ou par mail à [bourse@eclepens.ch](mailto:bourse@eclepens.ch)



## DECHETS SAUVAGES

La Municipalité doit malheureusement déplorer plusieurs dépôts de déchets sauvages sur le territoire d'Eclépens. Ces incivilités sont l'œuvre de personnes sans scrupules et peu respectueuses de la nature, des promeneurs et des habitants. Il est difficile de comprendre de tels agissements alors que les communes mettent à disposition des déchetteries et des poubelles. Trop de canettes ou autres déchets sont lancées dans le Bief ou au bord des routes. Le dernier cas recensé, illustré par les photos ci-dessous, nous a été signalé au bord de La Venoge le 2 juin 2025 ! Consciente que ces cas proviennent d'une petite minorité de personnes, la Municipalité remercie tous les citoyens qui déposent correctement leurs déchets aux endroits prévus.



DÉCHETS EXTRAITS DES BERGES DE LA VENOGGE

## AVIS TRAVAUX GEOMETRIQUES

La Direction du cadastre et de la géoinformation fera procéder prochainement à des travaux de nouvelles mensurations cadastrales sur une partie du territoire de votre commune (plan à disposition au bureau communal ou sur notre site Internet).

Les propriétaires fonciers sont tenus de tolérer l'exécution des travaux sur leur parcelle et de faciliter l'accès sur leur propriété à l'adjudicataire et son personnel.

Un avis particulier concernant l'exécution de la nouvelle mensuration cadastrale sera envoyé par le Canton de Vaud à tous les propriétaires situés dans la zone de travail.

---

## DECHETTERIE – CONTENEURS DE DECHETS DE CUISINE

En 2024, la commune d'Éclépens a récolté 21 tonnes de déchets de cuisine et restes de nourriture. Ces déchets ont été acheminés chez AXPO à Chavornay pour la production de biogaz. Une fois le biogaz extrait, les résidus solides sont transformés en compost. Pour garantir la qualité de ce compost, il est impératif que les déchets organiques soient exempts de tout plastique. En effet, les résidus plastiques risquent d'être redispersés dans les champs et les jardins.

Malheureusement, nous constatons une recrudescence de dépôts inappropriés dans les conteneurs à déchets organiques de la déchetterie. Le samedi 14 juin 2025, une trentaine de bouteilles PET, plusieurs sacs-poubelle noirs ainsi qu'une poubelle en plastique rigide de 20 litres ont dû être retirés manuellement.

Nous vous rappelons que seuls les sacs biodégradables agréés sont autorisés dans ces conteneurs. Merci de ne pas y déposer d'autres plastiques.

Le personnel de la déchetterie et la Municipalité comptent sur votre collaboration pour éviter que les conteneurs de notre commune ne soient refusés et retournés. Des caméras de surveillance seront prochainement installées dans ce secteur.

Merci de votre compréhension et de votre engagement pour un compost de qualité.



## POLICE CANTONALE – MISE EN GARDE FAUX POLICIERS

La Police cantonale vaudoise met en garde contre une escroquerie qui vise principalement les personnes âgées. Des individus, se faisant passer pour des policiers ou des banquiers, appellent leurs victimes en prétendant qu'un problème bancaire nécessite l'intervention d'un "policier" à domicile, pour récupérer cartes bancaires ou objets de valeur.

**Il s'agit d'une escroquerie. La police ne vient jamais chez vous pour récupérer de l'argent ou des biens.**

En 2025, près de 400 tentatives ont été signalées dans le canton, dont plus de 100 ont abouti. Les pertes s'élèvent à plus d'un million de francs.

Les bons réflexes :

- Ne jamais donner d'informations bancaires au téléphone
- Ne jamais remettre sa carte bancaire ou son code à quelqu'un
- En cas de doute, raccrochez et appelez le 117

Plus d'infos : [www.votrepolice.ch](http://www.votrepolice.ch)

## LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

### Ce qu'il faut savoir

- Le moustique tigre est une espèce invasive exotique qui se trouve dans les zones habitées et évite les plans d'eau naturels où il est à la merci des prédateurs
- Quelques centimètres d'eau stagnante pendant quelques jours peuvent suffire pour que le moustique tigre produise une nouvelle génération
- Il peut voler sur plusieurs mètres pour trouver de l'eau
- Le moustique tigre évite les gros volume d'eau comme les piscines

### Pourquoi lutter contre le moustique tigre ?

- **Une gêne non négligeable**  
Le moustique tigre se distingue des autres espèces de moustiques par son comportement de piqûre agressif. Il pique pendant la journée et avec beaucoup d'insistance.
- **Un vecteur de maladie tropicale**  
Le moustique tigre peut être un vecteur de maladies exotiques comme la dengue, le zika et le chikungunya. Le risque est toutefois limité, ces maladies exotiques n'étant en principe pas présentes sous nos latitudes.

### Reconnaître un moustique tigre

- Pattes zébrées noir et blanc
- Une ligne blanche traverse le thorax (dos de l'insecte)
- Moustique très petit (corps d'env. 5 mm)
- Actif de jour



### Signaler un moustique tigre

Vous pensez avoir repéré un moustique tigre ?

- Prenez une photo (la plus nette possible) de l'insecte
- Transmettez-la directement sur la plateforme suisse : [www.moustiques-suisse.ch](http://www.moustiques-suisse.ch)





## COMMUNICATION DU CONSEIL COMMUNAL

### ELECTIONS 2026



Le Conseil communal communique :

Les prochaines élections pour le Conseil communal et la Municipalité se dérouleront le 8 mars 2026, avec la dépose des listes électorales pour le lundi 5 janvier 2026 à 12h00.

Habitants d'Eclépens intéressés à rejoindre le législatif ou l'exécutif de notre commune, ou simplement curieux, vous pouvez d'ores-et-déjà réserver la date du :

**mercredi 19 novembre 2025 à 19h00**

pour une séance d'information et de présentation qui se déroulera à la salle du conseil, au premier étage de l'Auberge communale.

Pour rappel, pour être éligible, il faut :

- être âgé-e de 18 ans révolus, ne pas être frappé-e d'interdiction pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit ;
- être suisse et domicilié-e dans la commune ou étranger-ère et domicilié-e dans la commune (résidant-e en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis 10 ans au moins et domicilié-e dans le canton depuis 3 ans au moins).

Au plaisir de vous accueillir.

Le bureau du Conseil

---

## Nous vous souhaitons à toutes et à tous un très bel été

